

Document d'accompagnement à joindre au dossier de déclaration « loi sur l'eau »

Rubrique 3.1.3.0 Impact sur la luminosité (sur 10 à 100 mètres)

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DECLARANT

Vous

Nom (ou raison sociale) :	<input type="text"/>	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>		
Adresse :	<input type="text"/>		
Code Postal :	<input type="text"/>	N° SIRET :	<input type="text"/>
Ville :	<input type="text"/>		
Tél :	<input type="text"/>		
Courriel :	<input type="text"/>		

Ce document doit être joint au dossier de déclaration lorsque le projet concerne la rubrique 3.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement :

3.1.3.0	Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur : 1° Supérieure ou égale à 100 m (Autorisation) ; 2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (Déclaration).
---------	--

Cette rubrique fait l'objet d'un arrêté en date du 13 février 2002, qui fixe les prescriptions techniques générales qui doivent être respectées lors de toute installation ou de tout ouvrage pouvant avoir un impact sur la luminosité et soumis à déclaration au titre de la rubrique 3.1.3.0. Le respect de ces prescriptions pourra faire l'objet d'un contrôle par les services de l'État.

[Consulter l'arrêté du 13 février 2002 relatif à la rubrique 3.1.3.0](#)

Dans le cas où vous remplissez d'autres documents similaires, votre projet relevant de plusieurs rubriques de la nomenclature « eau » au titre de la déclaration, vous pouvez ne compléter qu'une seule fois les champs identiques.

Attention, ce document est une aide à la constitution du dossier de déclaration « loi sur l'eau » et ne s'y substitue pas. Vous devez également veiller à vérifier que votre projet respecte les autres réglementations : Code de l'environnement, Code civil, Code de l'urbanisme, Code minier, Code rural, Code forestier...

En cochant cette case, je certifie avoir pris connaissance de l'arrêté du 13 février 2002 relatif à la rubrique 3.1.3.0 et que les informations du présent formulaire sont exactes. Je me tiens à la disposition des services de police de l'eau pour tout complément d'information ainsi que pour toute vérification ou contrôle ultérieurs.

Fait à , le

(signature)

II - INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET SOUMIS A DECLARATION

Votre projet

Où est situé le projet ?			
Adresse du site : <input type="text"/>			
Commune(s) et département(s) concerné(s) <input type="text"/>			
Nom et code de(s) la masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) au sens de la directive cadre sur l'eau : (consulter les masses d'eau superficielles sur : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SDAGE.map) <input type="text"/>			
Réglementation appliquée au cours d'eau	Où trouver l'information		
Le tronçon de cours d'eau concerné par mon projet est-il classé au titre du L.214-7 du code de l'environnement ? Pour en savoir plus	Liste 1 <input type="checkbox"/> Liste 2 <input type="checkbox"/> Non classé <input type="checkbox"/> Cartographie des listes 1 et 2		
La portion de cours d'eau concernée se trouve-t-elle dans l'arrêté « frayères » réalisé par le préfet de département au titre du R.432-1-1 du code de l'environnement ? Lire l'article R.432-1-1 du code de l'environnement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Si votre projet est en Seine-et-Marne (77)
			Si votre projet est dans les Yvelines (78)
			Si votre projet est en Essonne (91)
			Si votre projet est dans le Val-d'Oise (95)
			Si votre projet est à Paris-proche-couronne (75-92-93-94)
Indiquer la page du dossier de déclaration où se trouve le plan de localisation du projet : <input type="text"/>			

En quoi consiste le projet ?
Description succincte du projet en phase chantier et en phase d'exploitation : <input type="text"/>
Superficie (m ²) du projet et linéaire (m) soumis à impact concernant la luminosité : <input type="text"/>
L'atteinte à la luminosité est-elle : permanente <input type="checkbox"/> temporaire <input type="checkbox"/>
Si elle est temporaire : - Quelle est la période d'intervention prévue (mois) : <input type="text"/> - Sur quelle durée (jours) : <input type="text"/>

Mon projet a-t-il pris en compte les éléments suivants ?	Oui	Non
Un éclairage naturel (tirant d'air suffisant, évasement des extrémités) est-il assuré ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La transition entre la pleine lumière et l'intensité lumineuse sous l'ouvrage est-elle progressive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La lame d'eau est-elle suffisante pour la circulation piscicole ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mon projet est-il soumis :	oui	non	Où trouver l'information
- à d'autres rubriques de la nomenclature « eau » que la 3.1.3.0 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consulter la nomenclature « eau »
Si oui, précisez la ou les rubrique(s) concernée(s) et à quel titre :			
<input type="text"/>			
- à la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guide du CGDD sur la nomenclature annexée au R.122-2 CE
Si oui, est-il soumis :			
à demande de cas/cas ? <input type="checkbox"/> à évaluation environnementale systématique ? <input type="checkbox"/>			

Mon projet est-il situé sur le périmètre :	oui	non	Où trouver l'information
- d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux ? Pour en savoir plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte CARMEN des SAGE franciliens
Si oui, précisez le(s) SAGE concerné(s) :			
<input type="text"/>			
- d'une zone Natura 2000 ? Pour en savoir plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte CARMEN – cocher le critère « inventaires et biodiversité »
- d'une zone inondable par débordement de cours d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte IAU-IDF des zones inondables
- d'une zone à risque de remontée de nappe ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Georisques - cocher "Carte nationale remontées de nappes"
- d'un Plan de prévention des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Georisques - cocher "PPR" puis "PPR naturels - zonage"
Si oui, préciser le(s)quel(s) (inondation, mouvements de terrain...) :			
<input type="text"/>			
Des cartes visualisant le périmètre du projet par rapport aux zones listées ci-dessus devront faire partie des « éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier » parmi les pièces obligatoires du dossier de déclaration « loi sur l'eau ».			

III. CONSTITUER LE DOSSIER DE DECLARATION

Votre dossier

Liste des pièces qui doivent constituer le dossier de déclaration (R.214-32 CE)		Page du dossier
Trois exemplaires papier du dossier de déclaration et une version numérique	<input type="checkbox"/>	
Nom et adresse du demandeur	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés, ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles ils doivent être rangés	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Si le projet est soumis à évaluation environnementale (articles R 122-2 et R 122-3 du Code de l'environnement, le dossier comporte une étude d'impact	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, le dossier comporte un document :		
- Indiquant les incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en oeuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Justifiant, le cas échéant, de la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L. 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D. 211-10	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Précisant s'il y a lieu les mesures correctives ou compensatoires envisagées	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Précisant les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives ainsi qu'un résumé non technique.	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Les moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Des outils et des guides sont consultables sur le site internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-aide-a-la-constitution-du-dossier-loi-sur-r1638.html>

IV. INFORMATIONS UTILES

Où déposer mon dossier « loi sur l'eau » ?	
Territoire de localisation du projet	Adresse du guichet de l'eau (ou "guichet IOTA")
Paris (75) Hauts-de-Seine (92) Seine-Saint-Denis (93) Val-de-Marne (94)	DRIEE-IF Service de police de l'eau Cellule Paris Proche Couronne 12 Cours Louis Lumière CS 70027 94307 VINCENNES Cedex
Seine-et-Marne (77)	Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne Pôle Police de l'eau 288 rue Georges Clemenceau BP 596 77005 Melun Cedex
Yvelines (78)	Direction Départementale des Territoires des Yvelines Guichet unique de l'eau 35 rue de Noailles BP 1115 78011 Versailles Cedex
Essonne (91)	Direction Départementale des Territoires de l'Essonne Service Environnement - Bureau de l'Eau Guichet Unique de l'Eau Boulevard de France 91010 Evry Cedex
Val-d'Oise (95)	Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise Préfecture – Guichet unique de l'eau 5 avenue Bernard Hirsch CS 20105 95010 Cergy-Pontoise Cedex

Liste de liens utiles	
Nomenclature « eau » annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/nomenclature_eau_-_avril_2017.pdf
Guide du CGDD sur la nomenclature annexée au R.122-2 CE (évaluation environnementale)	https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-28555-evaluation-environnementale-guide-reforme.pdf
Arrêté de prescriptions générales du 13 février 2002 relatif à la rubrique 3.1.3.0	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000593148&fastPos=1&fastReqId=2016846002&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte
Carte CARMEN : Référentiel des masses d'eau du SDAGE 2010-2015	http://carmen.developpement-durable.gouv.fgr/18/SDAGE.map
Informations sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-sage-en-ile-de-france-a75.html
Carte CARMEN des SAGE franciliens	http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SAGE.map
Informations sur les zones Natura 2000	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r171.html
Carte CARMEN sur les zones Natura 2000 – cocher le critère « inventaires et biodiversité »	http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_et_Biodiversite.map
Carte IAU-IDF des zones inondables	https://cartoviz.iau-idf.fr/?id_appli=baignadeinterdite
Cartes des plans de prévention des risques naturels	http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/